

RCS : CAHORS  
Code greffe : 4601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAHORS atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 00244  
Numéro SIREN : 450 417 324  
Nom ou dénomination : @COM.QUERCY-ROUERGUE

Ce dépôt a été enregistré le 26/06/2020 sous le numéro de dépôt 1540

# C.A.C.L. S.A.S

*Expert-comptable  
Commissaire aux comptes*

## **@COM.QUERCY ROUERGUE**

Société à responsabilité limitée au capital de 700.500 euros

Siège social : 868 Avenue Claude Huet

46100 FIGEAC

RCS CAHORS 450 417 324

**Rapports du commissaire à la transformation  
Sur la transformation de la société à responsabilité limitée  
@COM.QUERCY ROUERGUE  
En société par actions simplifiée**

*SAS au capital de 4.000€ RCS CAHORS 832 362 958*

*Inscrite à l'ordre des experts comptables de Toulouse*

*Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes rattaché à la CRCC d'QUERCY ROUERGUE*

*Chemin du château GAILLAC 46160 CAJARC – Tél 06.07.01.99.86 [Evelyne.mallet@wanadoo.fr](mailto:Evelyne.mallet@wanadoo.fr)*

*SIRET 832 362 958 00015 – N° intracommunautaire FR38832362958*

# C.A.C.L. S.A.S

*Expert-comptable*

*Commissaire aux comptes*

**@COM.QUERCY ROUERGUE**

## **Rapports du Commissaire à la transformation sur la transformation de la société en SAS**

---

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce, et d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 27 mai 2020, nous avons établi le présent rapport afin

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

### **Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 30/06/2019, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 4.959.881€, un bénéfice net de 705.285€, des capitaux propres de 5.179.993€.

Ces comptes ont été établis par votre expert-comptable dans le cadre d'une mission de présentation des comptes annuels. Nous avons appuyé notre approche dans le respect des conditions d'utilisation de ses travaux professionnels.

*SAS au capital de 4.000€ RCS CAHORS 832 362 958*

*Inscrite à l'ordre des experts comptables de Toulouse*

*Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes rattaché à la CRCC d'QUERCY ROUERGUE*

*Chemin du château GAILLAC 46160 CAJARC – Tél 06.07.01.99.86 [Evelyne.mallet@wanadoo.fr](mailto:Evelyne.mallet@wanadoo.fr)*

*SIRET 832 362 958 00015 – N° intracommunautaire FR38832362958*

# C.A.C.L. S.A.S

*Expert-comptable*

*Commissaire aux comptes*

L'actif est principalement constitué :

- d'actif immobilisé pour 2.694.748 euros, dont 2.168.796 euros d'immobilisations incorporelles
- de créances clients pour un montant de 1.251.596 euros,
- de créances et autres pour un montant de 407.415 euros,
- de valeurs mobilières de placement pour 1.602.386 euros
- de trésorerie disponible d'un montant de 2.659.145 euros,
- et de charges constatées d'avance pour un montant de 7.300 euros.

Quant aux postes de passif, ils concernent :

- des capitaux propres d'un montant de 5.179.993 euros décomposés en :

|                               |             |
|-------------------------------|-------------|
| • Capital social :            | 700.500 €   |
| • Prime d'émission de fusion: | 781.661 €   |
| • Réserve légale :            | 70.050 €    |
| • Autres réserves :           | 2.922.497 € |
| • Résultat :                  | 705.285 €   |

- des emprunts de 135.354 euros
- des dettes fournisseurs à hauteur de 936.063 euros
- des dettes fiscales et sociales pour un montant de 984.181 euros
- des autres dettes pour 90.085 euros
- et des produits constatés d'avance pour 1.296.914 euros.

Par ailleurs, l'assemblée générale d'approbation des comptes clos le 30 juin 2019 en date du 29 novembre 2019 a approuvé les comptes et une mise en distribution de dividendes d'un montant de 1.000.000 euros.

Il n'a pas été établi de situation intermédiaire postérieure au 30 juin 2019, mais les éléments enregistrés en comptabilité jusqu'au 30 avril 2020 ne laissent apparaître aucune dégradation de l'activité.

Vous nous avez confirmé que vous n'aviez pas connaissance d'évènements intervenus postérieurement à la date du 30 juin 2019 et, à la date de ce rapport, dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au covid-19, d'évènements de nature à affecter de manière significative le montant des capitaux propres de la société.

Dans ce contexte, la situation de la société n'appelle pas d'observations particulières, notamment au regard de la continuité de l'exploitation.

*SAS au capital de 4.000€ RCS CAHORS 832 362 958*

*Inscrite à l'ordre des experts comptables de Toulouse*

*Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes rattaché à la CRCC d'QUERCY ROUERGUE*

*Chemin du château GAILLAC 46160 CAJARC – Tél 06.07.01.99.86 [Evelyne.mallet@wanadoo.fr](mailto:Evelyne.mallet@wanadoo.fr)*

*SIRET 832 362 958 00015 – N° intracommunautaire FR38832362958*

# C.A.C.L. S.A.S

*Expert-comptable  
Commissaire aux comptes*

**@COM.QUERCY ROUERGUE**

## **Rapport du Commissaire à la transformation sur la transformation de la société en SAS**

### **Mission du commissaire à la transformation**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Cajarc, le 17/06/2020



Evelyne MALLET  
*Commissaire à la transformation*